

FSU 43  
4 Rue de la Passerelle  
43000 Le PUY-EN-VELAY  
04 71 04 07 09  
Fsu43@fsu.fr



Le PUY-EN-VELAY,  
CDEN du 23 Septembre 2016

**Dans le 1<sup>er</sup> degré, pour notre organisation qui est viscéralement attachée au caractère laïque de l'école de la République, la perte de 423 élèves dans le public alors que le privé en gagne 74 est un véritable crève-cœur. Il est urgent que l'administration se penche sur le problème et apporte des solutions.**

**Pour notre part, nous pensons que le cas de Brioude explique déjà une petite part de ces mauvais chiffres. La restructuration des écoles de la commune qui commence à se mettre en œuvre, produit déjà les premiers effets catastrophiques annoncés. Clairement, en choisissant de fermer les écoles de centre-ville où se situe justement l'école privée, la mairie n'a pas joué dans le camp de l'école publique (qui a perdu à cette rentrée plus de 60 élèves alors que l'école privée a vu ses effectifs gonfler de 47 élèves supplémentaires). Le rôle de la direction académique co-initiatrice du projet pose beaucoup de questions quant à la défense du service public d'éducation ; et celui de l'Etat co-financeur, n'est pas bien clair non plus. C'est pourquoi, nous demandons instamment que soit mis fin à ce processus et une réorientation pour un véritable développement de l'école publique.**

**D'une façon plus générale, nous n'avons pas les moyens de réaliser une étude approfondie pour expliquer précisément les causes du décrochage de l'école publique face au privé.**

**Pour autant, ce décrochage ayant commencé il y a 3 ans, il nous est difficile de ne pas y voir une corrélation avec la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires. Au-delà de la demi-journée supplémentaire, c'est peut être aussi du côté de la qualité des TAP et de leur caractère trop souvent payant qu'il faut chercher des explications. Nous notons également qu'en maintenant des services d'accueil pour les enfants le mercredi matin, de nombreuses collectivités ont conforté les écoles confessionnelles dans leur choix de rester à la semaine de 4 jours.**

**Aussi, les problèmes massifs de non-remplacement que nous avons connus ces dernières années ne sont probablement pas étrangers à cette perte de terrain des écoles publiques.**

**Pour en venir aux opérations de carte scolaire, nous regrettons la fermeture d'un poste après la rentrée à l'école de Rosières. Cette fermeture désorganise l'école qui est en concurrence frontale avec le privé. Et si le demi-poste ouvert dans cette école est bienvenu, nous souhaiterions vivement que les modalités de son utilisation soient laissées à l'appréciation de l'équipe pédagogique. En effet le fonctionnement que l'administration souhaite imposer n'est pas celui qui, aux yeux des enseignants comme des parents d'élèves, serait le plus favorable aux apprentissages.**

**Par ailleurs, nous voulions signaler que le poste de maître E de Brioude dont l'ouverture a été décidée en juin n'est occupé qu'à 50%. Nous souhaitons qu'il soit complété, comme cela a été fait pour le poste E du RASED de Monistrol.**

**Enfin, nous ne comprenons pas comment il est possible de laisser l'école de Villeneuve d'Allier fonctionner les après-midi avec plus de 30 élèves pour un seul enseignant. Au vu des horaires de l'école**

il ne serait pourtant pas très coûteux à l'administration de laisser à la journée le personnel présent actuellement les matins. Qu'ils soient inscrits ou non par dérogation, il nous semble que les élèves de Villeneuve ont le droit à des conditions de scolarisation décentes.

Ce quinquennat était placé sous le signe de la « priorité » à la jeunesse et donc à l'Éducation. Si le ministère de l'Éducation nationale a continué à être préservé en termes d'emplois et de crédits, on ne peut que constater que l'engagement de la création de 60 000 postes pour les enseignements scolaires, agricole et supérieur ne sera pas atteint sauf à utiliser un tour de passe-passe consistant à comptabiliser les emplois d'AED. Quant à la crise du recrutement qui frappe essentiellement le second degré, elle a été minorée et n'a pas reçu les réponses nécessaires. Le début d'amélioration des carrières ne peut endiguer la désaffection des étudiants pour certaines spécialités non pourvues aux concours et nécessite des mesures urgentes comme la mise en place d'un pré-recrutement dès le début des études.

A cela s'ajoute la dégradation des conditions de travail dans le second degré avec des effectifs qui restent trop lourds, les prescriptions descendantes conjuguées à un discours sur l'autonomie, de fait synonyme de déréglementation, le mépris pour la profession manifeste dans l'épisode de la réforme du collège, qui n'ont fait qu'accroître l'éloignement entre la profession et le gouvernement.

Nous n'allons pas refaire ici la liste des désaccords que nous avons avec l'esprit de la réforme qui nous est imposée, dans sa conception de sacrifier les horaires des disciplines au profit d'un empilement de dispositifs mal ficelés et qui risquent de privilégier l'affichage de réalisations au détriment des apprentissages de fond. Les collègues sont des professionnels soucieux de la qualité de leur métier et qui feront de leur mieux pour réussir la gageure de revoir tous les programmes et de nouvelles épreuves du Brevet à la fois, tout en mettant en place les différents parcours bien flous; mais nous les encourageons à ne rien se laisser imposer de manière hiérarchique.

Le SNES-FSU, et donc, à travers ce syndicat, toute la FSU, continue à demander une autre réforme pour le collège, visant une culture commune de qualité pour tous les élèves et leur poursuite des études en lycées puis dans le supérieur. Cette réforme devra prendre le temps d'une mise en œuvre progressive et s'appuyer sur une formation des enseignants exigeante ( ce qui suppose des moyens ), qui leur permette de diversifier les situations pédagogiques, sur des programmes plus cohérents, dans des conditions de travail ( temps de concertation, petits groupes avec les élèves ) compatibles avec l'objectif de faire réussir tous les élèves.

Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence le manque de moyens pour l'enseignement supérieur. Si la crise du recrutement d'enseignants dans le secondaire est très présente avec l'embauche de près de 25 % de contractuels, vacataires, ou autres contrats précaires de droit privé, nous ne pouvons que continuer de déplorer celle, encore plus marquée, rencontrée dans l'enseignement supérieur. Alors que les seuils officiels de dédoublement, dans les matières à risque professionnel, doivent se faire à partir du seizième étudiant, nombre de sections de BTS fonctionnent sur un seul groupe à 18. Et que penser des conditions de travail des étudiants en faculté avec des amphithéâtres plus que bondés et nombre de jeunes contraints de suivre les cours debout ? Comment peut-on dire que la priorité de l'état reste sa jeunesse alors que les bases de notre société française ne cessent de s'éroder ?